SOUS-PREFECTURE
25 MARS 2026
60300 SENLIS

Délibération n°15-2026

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT

SENLIS

OBJET :

Délibération désignation des délégués au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel Régional Oise – Pays de France

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBERVAL

Séance du 20 mars 2026
L'An deux mille vingt-six le 20 mars 2026 à 18h15 heures,

Le Conseil ***MUNICIPAL*** de Roberval, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Michel SINEAU

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,
Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ, Christian VAN WETTEREN, Clément BRIEST, Dominique BRIEST, Pascal ENGELS, Karine GROSSO, Fath GUELLI, Gwladys JACQUET, Déborah MARCQUE, Sophie RABATEAU
Etaient représentés :

Etaient absents excusés :

Secrétaire de séance : Christian VAN WETTEREN,

M. Michel Sineau ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

ADOPTE
Vote :
Pour
Contre :
Abstention(s) :
A l'unanimité des membres présents

2026/15 - DELIBERATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATIREL RÉGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. A cette fin, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. La charte constitue le projet du parc naturel régional.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Le Syndicat mixte a pour objet de procéder à toutes les actions nécessaires à la réalisation des objectifs définis dans la Charte.

Il est administré par un comité syndical composé de délégués de la Région Hauts-de-France, de la Région Ile-de-France, du Département de l'Oise, du Département du Val d'Oise et des 70 communes adhérentes au Parc naturel régional.

Délibération n°15-2026

Chaque commune est représentée par un élu municipal, désigné par le Conseil municipal. Un suppléant est également désigné afin de remplacer le titulaire en cas d'empêchement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE pour le représenter au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France :

- GROSSO Karine délégué titulaire
- GUELLI Fath, délégué suppléant

Ainsi fait et délibéré à Roberval, le 20 mars 2026
le Maire Michel SINEAU

MAIRIE DE ROBERVAL
60 (Oise)

- **Transmis au représentant de l'Etat le :**
- **Publié le :**

SOUS-PREFECTURE
25 MARS 2026
60300 SENLIS

Acte signé le

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le :